

PAR CHÈQUE

➔ Libellez votre chèque au nom du Trésor Public et joignez-y le coupon détachable situé sur votre avis d'échéance.

➔ **Utilisez l'enveloppe T** préremplie pour adresser votre courrier par voie postale; **avec elle pas besoin de timbre!**



PAR VIREMENT

➔ Votre banque effectue un virement bancaire sur le compte du Trésor Public à partir des coordonnées bancaires figurant au dos de votre avis d'échéance.

ADRESSES UTILES

Chartres Habitat

23 rue des Bas Bourgs,
CS 20 137 - 28008 CHARTRES CEDEX
Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi).

Guichet Unique

32-34 boulevard Chasles à Chartres.
Tél. 02 37 25 26 02 - 02 37 25 26 01
Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Permanence sociale du 1er au 15 du mois

Beaulieu

6 rue de Brétigny, à Chartres.
Tél. 02 37 33 08 31.
Mercredi et vendredi, de 9 h 30 à 11 h 45.

Madeleine

19 place Saint-Louis à Chartres.
Tél. 02 37 34 53 27.
Mercredi, de 13 h 30 à 16 h 30. Vendredi,
de 13 h 30 à 15 h 45.

Trésorerie Principale Municipale

52 rue des Comtesses
28019 CHARTRES CEDEX
Lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h
(fermé le mercredi).

Tous les Bureaux de Poste (hors agences communales)



COMMENT PAYER SON LOYER ?



Office Public de l'Habitat de Chartres,
23 rue des Bas Bourgs,
CS 20 137 - 28008 CHARTRES CEDEX

Guichet Unique, 32-34 boulevard Chasles,
28000 CHARTRES



EN CARTE BANCAIRE

Nouveau !

➔ **En ligne sur le site Internet de Chartres Habitat :**

www.chartres-habitat.com

(site sécurisé). **UNIQUEMENT** sur le site Internet de Chartres Habitat (renvoyant vers un site sécurisé avec notre logo apparent).

Vous n'avez pas de connexion Internet ?
Rapprochez-vous de votre conseiller ou rendez-vous au Guichet Unique.

➔ **Par carte bancaire**

Pour le "montant à régler" indiqué sur votre avis d'échéance :

- au siège de Chartres Habitat;
- lors des permanences sociales;
- au Guichet Unique.

Pour le paiement de votre loyer ou de vos arriérés:

- à la Trésorerie Principale Municipale.

(Adresses utiles au verso)

PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE un mode de paiement simple et pratique

➔ Le montant de votre loyer est directement prélevé sur votre compte bancaire ou postal.

Nouveau !

➔ **Vous avez désormais le choix entre 4 dates :**

- le 6,
- le 8,
- le 10,
- ou le 12 de chaque mois.

Il vous suffit de vous munir d'un Relevé d'Identité Bancaire et de vous rapprocher des services de Chartres Habitat.



EN ESPÈCES

Nouveau !

➔ **Dans un bureau de Poste (service gratuit, dans le cadre de la convention "Eficash" signée par Chartres Habitat)**

Pour régler l'intégralité du "montant à régler" indiqué sur votre avis d'échéance. N'oubliez pas de vous munir de cet avis, le code-barres qui y est apposé permet la transmission automatique des données.



➔ **À la Trésorerie Principale Municipale et au siège de Chartres Habitat versement maximum par 24 heures de 300 €.**

(Adresses utiles verso)